



RÉGION DE  
BRUXELLES-  
CAPITALE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°209/2023) PERMIS D'URBANISME



### Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Jean et Pierre Carsoel 110.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47042-2023 : isoler la façade arrière et les lucarnes, remplacer l'ensemble des châssis par des châssis plus performants, poser des panneaux solaires et mettre en conformité l'aménagement des combles en espaces habitables.

**Nature de l'activité** : logement.

**Zone** : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle

### Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **20/11/2023** et jusqu'au **04/12/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus** : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 20 décembre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 14/11/2023.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°210/2023) PERMIS D'URBANISME



### Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Vieille rue du Moulin 187.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47172-2023 : étendre et rénover une habitation unifamiliale, isoler les façades extérieures, aménager une terrasse en façade arrière, construire une lucarne en façade arrière et mettre en conformité la zone de recul.

**Nature de l'activité** : logement.

**Zone** : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n° 57 - QUARTIER ST.-JOB/HAM approuvé par arrêté royal en date du 21/02/1989.

### Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11, 1° du CoBAT : dérogation au PPAS N°57 QUARTIER ST-JOB/HAM en matière des articles n°III.2.2 (zone de recul), n°IV.2.2.A.1.2 (profondeur des constructions), n°IV.2.2.A.2 (annexes), n°IV.4.1.6 (aspect toiture), n°IV.4.2.1 (matériaux de façades), n°IV.4.2.2 (matériaux de toiture), et contradiction avec les prescriptions particulières de la zone 3.3
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques).
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule à partir du **20/11/2023** et jusqu'au **04/12/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement** (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 20 décembre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 14/11/2023.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°211/2023)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue de Wansijn 53.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47094-2023 : isoler la façade arrière, ajouter une terrasse suspendue et rehausser le mitoyen et modifier les teintes de la façade avant.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n° 9 QUARTIER WANSIJN - RUE DE WANSIJN approuvé par arrêté royal en date du 20/05/1954.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11, 1° du CoBAT : dérogation au PPAS n°9 Quartier de WANSIJN en matière des articles Ib (gabarit et esthétique) et If (matériaux extérieurs)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **20/11/2023** et jusqu'au **04/12/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 20 décembre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 14/11/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°212/2023)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Roetaert 157.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47076-2023 : étendre l'habitation, modifier et mettre en conformité l'aménagement intérieur et la zone de recul, et modifier la typologie des façades avant et latérale.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation

PPAS : n° 27 Quartier KERSBEEK approuvé par arrêté royal en date du 13/12/1958.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11, 1° du CoBAT : dérogation au PPAS N°27 Quartier KERSBEEK approuvé par AR du 13/12/1958 en matière des articles II (implantation et toiture) et III (zone de recul)
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **20/11/2023** et jusqu'au **04/12/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 20 décembre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 14/11/2023.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°213/2023)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Nekkersgat 5.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47102-2023 : mettre en conformité une véranda en façade arrière.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation

PPAS : n° 14 QUARTIER DU NEKKERSGAT approuvé par arrêté royal en date du 11/07/1955.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11, 1° du CoBAT : dérogation au PPAS N°14 Quartier du Nekkersgat en matière de l'article I.B gabarit et esthétique)

**L'enquête publique se déroule** à partir du **20/11/2023** et jusqu'au **04/12/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 20 décembre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 14/11/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Vieille rue du Moulin 205 Vieille rue du Moulin 201.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47178-2023 : construire un chien-assis en toiture arrière d'une maison unifamiliale.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle  
PPAS : n° 57 - QUARTIER ST.-JOB/HAM approuvé par arrêté royal en date du 21/02/1989.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11, 1° du CoBAT : dérogation au PPAS N°57 en matière des articles IV.4.1.6 (toiture), IV.4.2.1 (matériaux des châssis) et IV.4.2.2 (matériaux de la lucarne).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **20/11/2023** et jusqu'au **04/12/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 20 décembre 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 14/11/2023.